



## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 15 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 09 mai 2025, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

**Présents :** ALASSET Mathieu - ALIBERT Florent - CASTAN Thierry - DANIAU Jean- Louis - HENRI Rosane - LAC Cédric - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme - TESTÉ Sylvie.

**Absents excusés :**

LAURENT Mélissa, avec procuration à DANIAU Jean- Louis.  
AMARGIER Stéphane avec procuration à ALASSET Mathieu.  
LECABEC Véronique avec procuration à MOUYON Bruno.,  
THÉRON Fabrice.  
BARON Alain

**Secrétaire de séance :** RAOUL Jérôme.

**Ordre du jour :**

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 13 mars 2025 et du 03 avril 2025
2. Assainissement : Transfert à Réseau31 de l'actif et des subventions liés à la STEP
3. Assainissement : Reprise des amortissements camion et tondeuse et subventions
4. Commission des impôts directs : Remplacement d'un membre démissionnaire
5. Commission de contrôle des listes électorales : Remplacement d'un membre démissionnaire
6. Service de portage de repas : Refacturation à un usager
7. Ressources humaines : Création d'un poste de secrétaire de mairie
8. Ressources humaines : Lignes directrices de gestion et saisine du CST
9. Adressage : Propositions et validation
10. Investissement 2025 : Vélux Mairie
11. Investissement 2025 : Protections des butts ALAÉ
12. Investissement 2025 : Urbanisation Avenue du Lauragais
13. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h00.

Quorum atteint : 09/14

## 1. Approbation des procès-verbaux des séances du 13 mars et du 03 avril

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13/03/2025 est approuvé à la majorité des membres présents (11 voix pour dont 3 procurations et 1 abstention).

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 03/04/2025 est approuvé à la majorité des membres présents (11 voix pour dont 3 procurations et 1 abstention).

## 2. Assainissement : Transfert à Réseau31 de l'actif et des subventions liés à la STEP

En raison du transfert de l'ensemble des compétences du domaine de l'assainissement collectif à Réseau31 - Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne abordé au conseil municipal du 04 avril 2025, et faisant suite au travail du Trésor Public, il convient désormais de transférer l'actif et les subventions liés à la STEP à Réseau31.

## 3. Assainissement : Reprise des amortissements camion et tondeuse et subventions : Délibération 20-04-2025 : 12 voix pour

En raison du transfert de l'ensemble des compétences du domaine de l'assainissement collectif à Réseau31 - Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne abordé au conseil municipal du 04 avril 2025, et faisant suite au travail du Trésor Public, il convient désormais de reprendre les amortissements du camion et de la tondeuse bien que cela ne soit pas obligatoire au regard de la taille de la commune.

La proposition de reprise est la suivante :

Désignation	Diminution	Augmentation
D 023 : Virement à la section d'investissement	4 045.97 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>4 045.97 €</b>	
D 13911 : Subv. transf. Etat et établ. nationaux		125.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>125.00 €</b>
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		4 170.97 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>4 170.97 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	4 045.97 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>4 045.97 €</b>	
R 28158 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques		1 116.44 €
R 28182 : Amort. matériel de transport		3 054.53 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>4 170.97 €</b>
R 777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat		125.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>125.00 €</b>

Après discussion le Conseil Municipal décide :

- De valider la proposition de reprise

Voix pour	12	Dont procuration	3
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : LAURENT Mélissa à DANIAU Jean-Louis, AMARGIER Stéphane à ALASSET Mathieu, LECABEC Véronique à MOUYON Bruno.

#### 4. Commission des impôts directs : Remplacement d'un membre démissionnaire

Mme MARQUIÉ Ghislaine, membre de la commission des impôts directs, a démissionné. Au regard des textes applicables, son remplacement n'est pas nécessaire.

#### 5. Commission de contrôle des listes électorales : Remplacement d'un membre démissionnaire

Mme MARQUIÉ Ghislaine étant membre de la commission des impôts directs et ayant démissionné, il convient de la remplacer. M. DANIAU Jean-Louis est nommé et la Préfecture sera informée sans délai.

#### 6. Service de portage de repas : Refacturation à un usager :

**Délibération 21-04-2025 : 12 voix pour**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de portage de repas à domicile a été signée avec le CCAS de Villefranche de Lauragais pour 2023-2026. Cette convention implique la mise en place d'un forfait annuel de participation aux frais de gestion de 80€ et engage la commune de Montgaillard-Lauragais à la prise en charge des impayés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une refacturation au bénéficiaire du service de portage de repas en cas d'impayé.

Après discussion le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la refacturation des impayés au bénéficiaire du service de portage de repas.

<b>Voix pour</b>	<b>12</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>3</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

Procurations : LAURENT Mélissa à DANIAU Jean-Louis, AMARGIER Stéphane à ALASSET Mathieu, LECABEC Véronique à MOUYON Bruno.

#### 7. Ressources humaines : Création d'un poste de secrétaire de mairie :

**Délibération 22-04-2025 : 12 voix pour**

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- La création à compter du 21 mai 2025 d'un emploi de secrétaire général de mairie à temps complet pour exercer les missions de secrétariat de mairie sur le(s) grade(s) de : adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-7° précité ;
- Il pourra être recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 ans compte tenu d'une recherche infructueuse de candidats statutaires.
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle en adéquation avec le poste et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B ou C, selon son grade et échelon et, à défaut, selon son expérience.
- Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Le tableau des emplois sera modifié.

<b>Voix pour</b>	<b>12</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>3</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

Procurations : LAURENT Mélissa à DANIAU Jean-Louis, AMARGIER Stéphane à ALASSET Mathieu, LECABEC Véronique à MOUYON Bruno.

### **8. Ressources humaines : Lignes directrices de gestion et saisine du CST**

Comme présenté il y a plusieurs mois, afin de pouvoir proposer des avancements de grade à nos agents, une délibération définissant les lignes directrices de gestion RH est nécessaire (validité 3 ans)

Il s'agit ici de saisir le CST du CDG31 du 17 juin pour avis.

L'idée principale est de favoriser les évolutions de carrière de nos agents :

- En matière d'avancement de grade : ratio de 100% de promus/promouvables – privilégier l'adéquation grade/fonction, l'investissement et motivation, obtention d'un examen pro, expérience acquise et valeur pro, effort de formation
- En matière de promotion interne : adéquation grade/fonction, investissement et motivation, valeur professionnelle, examen professionnel, prise en compte promotion/avancements déjà prononcés, réponse à un souhait de mobilité interne ou externe
- Bonification d'ancienneté pour secrétaire de mairie (possibilité offerte) : efficacité dans l'emploi, qualités relationnelles, appui technique et aide à la décision, autonomie et prise d'initiative, investissement et motivation (bonification de 3 mois tous les 3 ans d'exercice effectif)
- En matière de valorisation des parcours :
  1. Valeur professionnelle -> travaux rendus, compte-rendu d'entretien professionnel et formations, diversité des parcours et fonctions exercées,
  2. Accompagnement après concours,
  3. Critères de nomination -> réponse à un besoin de la collectivité, mise en adéquation grade/poste, compétences professionnelles, investissement et motivation, réponse à un souhait de mobilité, effort de formation/préparation de concours.

Le Conseil Municipal est favorable à la saisine du CST du Centre de Gestion 31 à l'unanimité.

## 9. Adressage : Propositions et validation :

Délibération 23-04-2025 : 12 voix pour

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réglementation impose la mise à jour des adresses incluant la nomination des voies et l'attribution d'un numéro par logement, pour les lieux accueillant du public, entreprises, etc... Il précise que la commune a été accompagnée par l'entreprise SOGEFI qui a notamment conseillé sur la numérotation et a initié et finalisé la base locale recensant les voies et numéros.

Toutes les voies y compris hors village devant être nommées, les administrés hors agglomération auront un nouveau numéro. Les lieux-dits ont été conservés en « toponyme » afin de faciliter cette transition et garantir l'histoire du village.

Les propositions de noms pour les voies hors agglomération sont les suivantes :

	Actuelle	Proposition	Commentaire
1	D813	<b>Route de Carcassonne</b>	Numérotation métrique, sur l'ensemble des limites communales (de Villefranche vers Villenouvelle)
2	Las <u>Courèges</u>	<b>Route de Saint Rome</b>	Numérotation métrique
3	Chemin de <u>Décrose</u>		Numérotation métrique (de D813 vers village)
4	Chemin de la Cave		Numérotation métrique (de D813 vers village)
5	D97	<b>Route du Château</b>	Numérotation métrique (de D813 au croisement cimetière/ Pyrénées)
6	Chemin du <u>Bisconte</u>		Numérotation métrique (de D813 vers village)
7	D97B	<b>Route du Lavoir</b>	Numérotation métrique (de D813 vers village). Nomination alternative : « Route du Bouilleur de cru »
8	D97/ Route de <u>Maurémont</u>	<b>Route de Maurémont</b>	Numérotation actuelle dans le village puis métrique (croisement cimetière/rue des Pyrénées jusqu'à limite communale avec Trébons).
9	Chemin de Villenouvelle		Numérotation métrique (du château vers <u>villenouvelle</u> )
10	« Soleilla de <u>Pomiès</u> » / <u>Montagnol</u>	<b>Chemin de Montagnol</b>	Passage en métrique (depuis route de <u>Maurémont</u> jusqu'à <u>Entusquet</u> )
11	Chemin de La Martine		Numérotation classique
12	Chemin des trois ponts	<b>Route de Trébons</b>	Numérotation métrique (de D97D à limite communale avec Trébons)
13	<u>En Périzou</u> / <u>Ferrandis</u>	<b>Chemin d'En Périzou</b>	Numérotation métrique (de la D97D à Landelles)
14	<u>Landelle</u> / <u>Prouverest</u>	<b>Chemin de Landelle</b>	Numérotation métrique (de Landelle à route de Cessaies)
15	<u>Enbécède</u> / <u>encharles</u>	<b>Chemin de l'Escampadou</b>	Numérotation métrique (de la D97D à Route de Trébons)
16	<u>Pino</u> (au) c(s)elles	<b>Les Pinausselles</b>	Numérotation métrique (de route de Cessaies)
17	<u>Expert</u> / <u>coujou</u> / ...	<b>Chemin de la Bordette</b>	Numérotation métrique (de La Bordette vers Trébons)
18	Route de Cessaies	<b>Route de Cessaies</b>	Numérotation métrique (de Villefranche vers Cessaies)
19	<u>En Duranet</u> / <u>Peymart</u>	<b>Chemin d'En Duranet</b>	Numérotation métrique (de route de Cessaies)

À titre informatif, un travail concernant la prise en charge totale ou partielle des plaques de numéro des habitations sera à initier.

Après discussion le Conseil Municipal décide :

- De valider la proposition d'adressage.
- De la valider dans la base nationale.

<b>Voix pour</b>	<b>12</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>3</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

Procurations : LAURENT Mélissa à DANIAU Jean-Louis, AMARGIER Stéphane à ALASSET Mathieu, LECABEC Véronique à MOUYON Bruno.

## 10. Investissement 2025 : Vélux Mairie:

Délibération 24-04-2025 : 12 voix pour

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer les vélux défectueux de la mairie.

Après études et au regard des différents devis, il propose au Conseil Municipal de retenir le devis de THOMAS Pierre auto-entrepreneur d'un montant de 1936,58 € TTC soit 1936,58 HT €. Monsieur le Maire précise que le prestataire retenu étant un auto-entrepreneur, ce dernier n'est pas soumis à la TVA. Les montants HT et TTC sont donc identiques. Le montant des travaux étant inscrit au Budget Primitif 2025 au 213.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la rénovation des vélux de la mairie,
- de valider le devis de THOMAS Pierre auto-entrepreneur d'un montant de 1936,58 € TTC soit 1936,58 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de la Région et de l'Etat.

<b>Voix pour</b>	<b>12</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>3</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

Procurations : LAURENT Mélissa à DANIAU Jean-Louis, AMARGIER Stéphane à ALASSET Mathieu, LECABEC Véronique à MOUYON Bruno.

## 11. Investissement 2025 : Protections des buts ALAÉ:

Délibération 25-03-2025 : 12 voix pour

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer les protections défectueuses des cages de football de la cour de l'ALAÉ.

Après études et au regard des différents devis, il propose au Conseil Municipal de retenir le devis de Dimasport d'un montant de 1452,00 € TTC soit 1210,00 HT €. Le montant de l'investissement étant inscrit au Budget Primitif 2025 au 2184.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le remplacement des protections des cages de football de la cour de l'ALAÉ,
- De valider le devis de Dimasport d'un montant de 1452,00 € TTC soit 1210,00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de la Région et de l'Etat.

<b>Voix pour</b>	<b>12</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>3</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

Procurations : DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa, BARON Alain à ALASSET Mathieu, LECABEC Véronique à MOUYON Bruno.

## 12. Investissement 2025 : Urbanisation Avenue du Lauragais

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'urbanisation de l'avenue du Lauragais. Il rappelle que le budget maximal envisagé voté au BP2025 est de 38 500€ TTC. Nous sommes dans l'attente de 3 devis pour faire un choix. Une réunion d'équipe sera proposée afin de discuter du projet plus en détail.

## 13. Questions diverses

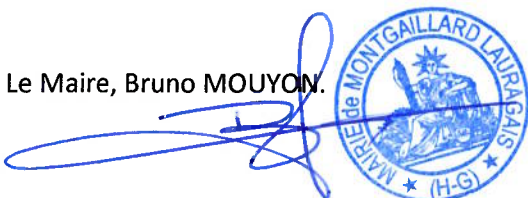
- a) Les devis pour les travaux de réparation du talus entre l'école et l'accès au CityStade ont été signés. Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe de 10 000€ a été votée au BP2025 en entretien de voirie pour ces travaux. Les devis sélectionnés sont les suivants :
- Enrochement et gravier par TPAG pour 6727.44€ TTC
  - Bicouche par MELLET pour 3240.00€ TTC

Il est précisé que le choix du « bicouche » a été fait pour limiter l'érosion de la pente, tout en restant deux fois moins cher qu'un enrobé à chaud.

- b) La réparation des volets roulants de l'école et de l'appartement communal est à effectuer. Il est précisé que ces frais ont été prévus au BP2025 en entretien des bâtiments communaux. Un phasage pourra être envisagé si nécessaire.
- c) Les travaux d'investissement concernant l'école ont été signés. Les travaux de zinguerie et l'installation de nouveau volets roulants pourront bientôt commencer.
- d) Le devis concernant les travaux de la terrasse de la Salle des Fêtes a été signé. Une légère moins-value sur le bloc légo (prêt au lieu d'acquisition) et une plus-value sur la quantité nécessaire de gravier sont à prévoir.
- e) Le mur à l'entrée du village sur l'avenue du Lauragais est en travaux. Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne est en charge de ceux-ci. Un enduit jaune clair, blanchi, avec maintien de quelques briquettes en bout de mur avec arase est en cours de réalisation. Un mur en foraines aurait été préféré par tous, mais les travaux actuels sont le résultat des négociations avec le CD31 qui souhaitait initialement uniquement appliquer un enduit gris. Nous remercions le CD 31 pour avoir proposé cette solution.
- f) Un trail est organisé sur la commune le 25 mai prochain. De nombreuses rues seront fermées à cette occasion.
- g) La secrétaire de mairie actuellement en poste quittera ses fonctions au 18 mai prochain.

La séance est levée à 22h45

Le Maire, Bruno MOUYON.



Le secrétaire de séance, RAOUL Jérôme.

A blue ink signature of Raoul Jérôme.